

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 23 mars 2020

Masques de protection COVID-19 en Bretagne : protéger les professionnels de santé pour maintenir la prise en charge des patients et la continuité des soins.

Alors que l'épidémie progresse encore en Bretagne, avec ce 23 mars 2020, 490 cas confirmés par diagnostic biologique (PCR) et 22 décès au total, l'Agence Régionale de Santé rappelle qu'il est fondamental de respecter la stratégie de gestion et d'utilisation maîtrisée des masques, définie à l'échelle nationale.

Préserver les ressources en masques de protection

Afin de préserver les ressources en masques de protection, les masques disponibles doivent bénéficier prioritairement aux professionnels de santé amenés à prendre en charge des patients COVID-19 en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi qu'aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap.

Dès la fin du mois de février, **190 000 masques chirurgicaux ont été livrés aux établissements Covid-19 bretons de première ligne (CHU de Rennes et Brest) et de seconde ligne (Centres hospitaliers de Vannes, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc)**. Cette dotation a été renouvelée au début du mois de mars.

Deux circuits d'approvisionnement en masques ont été instaurés pour fournir les établissements et les professionnels de santé de ville :

- via les pharmacies pour les professionnels de santé de ville : **approvisionnement de 550 000 masques dans les officines bretonnes au début du mois mars**. Cette dotation a été renouvelée une fois le 17 et 18 mars, **soit 1, 1 million de masques**.

- via les établissements sièges de Groupements hospitaliers de territoire pour les hôpitaux, cliniques, structures médico-sociales (EHPAD/PH) et les transporteurs sanitaires : **approvisionnement de 850 000 masques chirurgicaux et de 60 000 masques FFP2**. Pour l'ensemble de ces opérateurs de santé, des dotations seront attribuées chaque semaine.

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication
Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Les publics concernés et les consignes d'utilisation sont progressivement adaptés pour tenir compte de l'évolution de la situation épidémiologique et des ressources disponibles. Des consignes de dotation sont spécifiques pour les zones où circule activement le virus (disponible à l'adresse suivante : <https://www.santepubliquefrance.fr>).

Dans ce cadre, le département du Morbihan a reçu une dotation majorée à destination de l'ensemble des professionnels de santé de ville et des services d'aide à la personne.

Pour rappel, **le port de masque n'est pas utile pour les personnes non malades. Les gestes barrières, comme notamment se laver les mains régulièrement, sont les premiers réflexes incontournables à adopter**, comme les mesures de distanciation sociale et de confinement.

Dons de masque

Depuis plusieurs jours, dans le cadre de donations, **l'ARS Bretagne a reçu près d'un million de masques par des collectivités territoriales, entreprises ou des particuliers**. Ces dons participent directement à l'approvisionnement des professionnels de santé dans les différents secteurs, y compris les services d'aide à domicile.

L'ARS tient à remercier l'ensemble des acteurs pour ces propositions de dons et gestes de solidarité.

Afin de centraliser l'ensemble des dons de masque en région et faciliter la gestion des flux :

- **pour les quantités inférieures à 1000 masques** : les stocks sont à remettre à la pharmacie de proximité.
- **pour les quantités supérieures à 1000 masques** : l'ARS a créé des adresses mails fonctionnelles départementales sur lesquelles les collectivités territoriales, organismes et particuliers peuvent adresser leurs propositions :
 - o DEPARTEMENT 35 : ars-dd35-covid19-logistique@ars.sante.fr
 - o DEPARTEMENT 56 : ars-dd56-covid19-logistique@ars.sante.fr
 - o DEPARTEMENT 22 : ars-dd22-covid19-logistique@ars.sante.fr
 - o DEPARTEMENT 29 : ars-dd29-covid19-logistique@ars.sante.fr
- **pour les quantités supérieures à 200 000 masques**, il faut contacter le ministère de la santé : covid19-stock200@sante.gouv.fr

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr